

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Jacques ALEXANDRE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin	Le 27 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

2019-05-29 Attribution d'une subvention à l'association Inser-Vêt

Rapporteur : Christian RAYOT

Depuis 2010, le service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Sud Territoire collabore avec l'association INSERVET.

Les activités principales réalisées par l'association sont : la collecte, le tri, la vente, le recyclage, le textile, les meubles, l'électroménager, les bibelots, un atelier de confection couture et de broderie.

Un salarié en insertion rémunéré par cette structure est chargé de détourner de l'incinération les objets, les meubles et vêtements en bon état, sur le site des déchetteries de Fêche l'Eglise et Florimont.

En 2017, l'association a créé une ressourcerie dans le Sud Territoire, offrant ainsi aux habitants en difficulté la possibilité d'accéder à une insertion diversifiée et structurée.

L'objectif est d'accueillir des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi en raison de leur état de santé, de leur situation sociale, familiale, matérielle, pour les remettre avec tous les leviers possibles, sur le chemin de l'emploi.

Le Sud Territoire souffre d'un taux de chômage et de pauvreté élevé.

Aussi il apparaît nécessaire de favoriser l'accès de ces ménages à faible revenu à des biens d'équipement courants et à des emplois en insertion de proximité. L'existence de la ressourcerie Sud Territoire permet la création d'emploi dans de nouveaux services et de nouvelles activités. Ces emplois sont valorisants, créateurs de richesse et porteurs de sens.

Inser-Vêt constitue une première marche du retour à l'emploi pour les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il est donc nécessaire pour ces personnes de reprendre une activité professionnelle dans un espace structuré et suffisamment attentif à la résolution de leurs problématiques, avant leur insertion dans le marché traditionnel de l'emploi.

La spécificité des Ateliers Chantiers d'Insertion est de proposer un accompagnement socio professionnel et de permettre aux salariés en parcours d'acquérir des compétences professionnelles transférables en milieu classique. Pour mener à bien cette mission d'accompagnement, dans les structures de l'IAE, sont présents des compétences et des métiers bien spécifiques.

Ainsi, la structure qui a ouvert ses portes le 2 novembre 2017 sur la commune de Grandvillars, route de Fêche l'Eglise, génère 8 emplois.

L'association sollicite pour l'année 2019 une subvention de 12 000 € pour la poursuite de son activité dans le recyclage et la mission d'insertion auprès des personnes en difficulté.

La réussite de cette action sera évaluée en fonction du taux de retour à l'emploi et l'amélioration de la situation des salariés en parcours, le nombre de formations réalisées par le personnel et le chiffre d'affaires de l'activité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'attribuer une subvention de 12 000 euros à l'association INSERVET pour l'année 2019,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 10 JUL. 2019

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président
Christian RAYOT

